

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GRUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

**AGRO-INDUSTRIE -
FILIERE MANIOC**



CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63

E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan

Tél. : (225) 27 20 25 88 61

E-mail : gcpnd2022@gmail.com

AGRO-INDUSTRIE — FILIERE MANIOC

DESCRIPTION DU SECTEUR

Le manioc est l'un des aliments les plus consommés en Afrique subsaharienne du fait de sa variété de transformation et de sa culture aisée sur les sols fertiles tout comme sur les sols peu fertiles.

En Côte d'Ivoire, le manioc est l'une des principales cultures vivrières en volume de production et de consommation. Selon FAOSTAT, la Côte d'Ivoire est au 3ème rang en Afrique de l'Ouest avec une production de 5,9 millions de tonnes en 2019.

La production de manioc a progressé ces 10 dernières années avec un rythme annuel de 8,55% entre 2010 et 2019. Les activités le long de la chaîne de valeur génèrent des retombées dans l'économie nationale pour 83 Mds FCFA (services de broyage, pressage manuel, gardiennage, transport, achats d'énergie, de paniers, etc.). Avec 597 Mds FCFA de valeur ajoutée totale (directe + indirecte), la chaîne de valeur contribue à 12,4% du PIB agricole et 2,8% du PIB national.

LE POTENTIEL DU SECTEUR

- Généralement considéré comme un produit exotique ou ethnique, le manioc connaît aujourd'hui une forte demande sur les marchés régionaux ainsi que le marché international.
- 45 et 50% de la production du manioc serait destiné aux marchés urbains nationaux.
- En Afrique, au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, le manioc et ses produits dérivés sont à la source d'importants échanges commerciaux.
- Au niveau industriel, on a la farine de manioc, l'amidon, le pain, les pâtes alimentaires à base de manioc, la bière de manioc, l'éthanol à base de manioc, l'apprêt de textile, la colle.
- Il est utilisé comme denrée alimentaire humaine et animale et dans une moindre mesure comme matière première dans l'industrie agroalimentaire.
- En Europe ou en Amérique du Nord, cela s'explique par le besoin croissant de l'amidon, qui est une matière première dans plusieurs types d'industries telles que l'agroalimentaire, le textile, le papier, le biocarburant, ...
- L'attiéké et le placali produits en Côte d'Ivoire font l'objet d'exportation massive dans les pays sahéliens. Ce sont plus de 6 000 tonnes d'attiéké qui sont acheminées vers le Mali et plus de 4 000 tonnes vers le Burkina Faso en 2016, en provenance de la Côte d'Ivoire.

INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR :

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à

QUELQUES PROJETS :

PPP :

- Pôle de Développement Agricole Intégré 3, 5, 6, 7,9
- Création d'un pôle de transformation industrielle performant dans le manioc.
- Renforcement de la position du Guémon comme principal hub du manioc (brut et transformé) et de son huile de palme du terroir au niveau national sous-régional (Mali, Burkina Faso, Guinée notamment).



Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.

- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation.

Infrastructure énergétique :

Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la puissance installée de 2 229 MW à 3 428 MW.

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24
- Aménagement de la Zone Industrielle de Katiola en prévision.
- Aménagement de la Zone Industrielle de Boundiali en prévision..

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Création de plantations industrielles.
- Installations des unités de fabrication de produits finis à base de manioc dont l'attiéké, l'amidon, le biocarburant, ...
- Approvisionnement des industries agro-alimentaires pour la fabrication de produits finis tels que les farines et les aliments pour bétail.
- Ventes ou location de machines et matériels pour la construction de système d'irrigation, de captage et de stockage des eaux de pluie.
- Vente des produits de conservation et de traitement post-récolte.
- Exportation de dérivés de manioc, notamment la semoule (gari, attiéké) et le tapioca qui constituent plus de 85% des exportations annuelles sur les 5 dernières années vers les pays américains, canadiens et dans les pays de l'UEMOA.
- Création des centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
- Installations d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole.

LES RÉGIONS CONCERNÉES

Les Zones de production du manioc sont les régions de l'Indénié Djuablin, La Me, le Sud Comoé, du sud-est, du centre et du centre-ouest de la Côte d'Ivoire.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques

Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers.

2. Filière éligible au Code des Investissements

La filière manioc est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} Août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure d'allègement fiscal durant les phases d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane.
- Exonération et/ou suspension de TVA.
- Octroi de crédits d'impôt.
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans.
- Exonération d'impôts et taxes divers.

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci